

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 JANVIER 2022**

Délibération n°

D-2022-002

Date de convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21
Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 27 janvier 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h15).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL, M. Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°2 : Signature de la convention d'objectifs
2021 – 2022 avec l'association « Les Sittelles »**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

L'association « Les Sittelles » gère depuis de nombreuses années la caisse de l'école publique mixte de Bassussarry et s'engage en faveur de projets et d'actions visant au développement des élèves qui la fréquente. Soucieuse d'encourager cette démarche, la commune de Bassussarry apporte régulièrement son soutien financier à l'association.

Pour soutenir les initiatives pour l'année scolaire 2021 – 2022, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention d'objectifs qui précise les engagements de l'association et détermine les modalités de soutien financier. Cette convention d'objectifs prévoit notamment le versement de la moitié de la subvention municipale pour l'année scolaire 2021 – 2022 dont le montant maximal sera de 6 000,00 euros.

Après avoir présenté le projet de convention d'objectifs, il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs présentée en séance.

Le conseil municipal,

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Les Sittelles » pour l'année scolaire 2021-2022.

Fait à Bassussarry le 31 janvier 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

